

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/38-FO
Mai 2024

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'informations sur la méthode de détermination du gamma oryzanol dans l'huile de son de riz dans la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999)**
- DATE LIMITE:** 28 février 2025

GÉNÉRALITÉS

À sa 28^e session, le Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) est convenu de reporter à sa 29^e session les discussions sur la méthode de détermination du gamma oryzanol dans l'huile de son de riz figurant dans la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique ([CXS 210-1999](#)); et de demander au Secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire pour établir si la méthode de détermination du gamma oryzanol dans l'huile de son de riz figurant dans la norme CXS 210-1999 est toujours «adaptée à son objet» et devrait être incluse dans la norme [CXS 234-1999](#) et s'il existe une autre ou d'autres méthode(s) susceptible(s) d'être proposée(s) pour confirmation par le CCMAS et inclusion dans la norme CXS 234-1999 (voir le rapport [REP24/FO paragraphe 15\(ii\)](#)).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

1. Les membres du Codex et observateurs sont invités à examiner la méthode de détermination du gamma oryzanol dans l'huile de son de riz qui figure dans l'annexe, section 5 de la norme CXS 210-1999 et à présenter des observations comme suit, à savoir:
 - a. si la méthode de détermination du gamma oryzanol dans l'huile de son de riz est toujours «adaptée à son objet» et devrait être incluse dans la norme CXS 234-1999.
 - b. s'il existe une autre ou d'autres méthode(s) qui pourrai(en)t être proposée (s) pour confirmation par le CCMAS et inclusion dans la norme CXS 234-1999.
2. Les observations doivent être envoyées via le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
4. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible
5. Les Points de contact des membres du Codex et les organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales).
6. À la fin de la période d'envoi des observations, le groupe de travail électronique du pays hôte (Malaisie) rassemblera, dans le système, les observations dans un document de travail pertinent.
7. Des directives supplémentaires sur le système OCS sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

5. MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Détermination de la teneur en gamma oryzanol

Définition

Cette méthode est utilisée pour déterminer la teneur en gamma oryzanol (pourcentage) dans les huiles à partir des mesures d'absorption spectrophotométrique à une longueur d'onde d'absorption maximale proche de 315 nm.

Champ d'application

Applicable à l'huile de son de riz brute.

Appareil

- Spectrophotomètre - pour mesurer l'extinction dans l'ultraviolet entre 310 et 320 nm.
- Cuvettes de quartz rectangulaires – avec un chemin lumineux optique de 1 cm.
- Fiole volumétrique – 25 ml.
- Papier filtre - Whatman No.2, ou équivalent.

Réactifs

- n-Heptane – pureté déterminée par spectrophotométrie.

Procédure

- (i) Avant usage, le spectrophotomètre devrait être ajusté précisément à une lecture de zéro, en remplissant à la fois la cuvette de l'échantillon et la cuvette de référence avec le n-heptane.
- (ii) Filtrer l'échantillon d'huile avec le papier filtre à température ambiante.
- (iii) Peser précisément environ 0,02 g d'échantillon ainsi préparé dans une fiole volumétrique de 25 ml, remplir jusqu'à la marque avec le n-heptane.
- (iv) Remplir une cuvette avec la solution obtenue et mesurer l'extinction à la longueur d'onde d'absorption maximale proche de 315 nm, utilisant le même solvant comme référence.
- (v) Les valeurs d'extinction enregistrées doivent se situer dans une fourchette de 0,3-0,6. Sinon, les mesures doivent être répétées en utilisant des solutions plus concentrées ou plus diluées en tant que de besoin.

Calcul

Calculer la teneur en gamma oryzanol comme suit :

$$\text{Teneur en gamma oryzanol, \%} = 25 \times (1 / W) \times A \times (1 / E)$$

Où W = poids de l'échantillon, g

A = extinction (absorbance) de la solution

E = extinction spécifique $E^{1\%1 \text{ cm}} = 359$